

CERTIPHYTO - Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques

Catégories au choix



CFPPA
CENTRE DE FORMATION
POUR ADULTES

☐ Diplômant

☒ Certifiant

☐ Non-certifiant



Objectifs

Le dispositif de certificat individuel produits phytopharmaceutiques dit « Certiphyto » constitue le volet « formation » du plan national Ecophyto. La certification présentée permet de s'assurer que la personne détentrice d'un certificat individuel dispose d'un niveau de connaissance suffisant et adapté en fonction du domaine d'activité exercé. Toute personne exerçant une activité professionnelle en lien avec l'usage des produits phytopharmaceutiques, la distribution ou le conseil à leur utilisation doit justifier d'un certificat attestant d'un niveau de connaissance adapté en fonction du domaine d'utilisation des produits phytopharmaceutiques.



Public concerné et catégories de certificats

Effectif : Minimum 6 - Maximum 12

	Décideur (RS n°5655)		Opérateur (RS n°5653)	Vente (RS n°5654)	Conseil (RS n°5656)
	En entreprise soumise à agrément	En entreprise non- soumise à agrément			
Professionnels concernés	Prestataires de services	- Responsables d'entreprises agricoles - Agents communaux	- Entreprises agricoles - Collectivités territoriales	- Secteur professionnel - Grand public	Conseillers
Capacités	Choix ; Achat ; Utilisation ; Interventions chez des tiers	Choix ; Achat ; Utilisation	Utilisation	Vente, Mise en vente	Conseillers
Primo certificat	21 heures	14 heures	14 heures	21 heures	28 heures
Renouvelle- ment	7 heures	7 heures	7 heures	7 heures	14 heures
Seuil de réussite au test	20/30	15/30	12/20	20/30	25/30



Programme



Evaluation et mode de validation des acquis

Évaluation nationale sous forme de questionnaire à choix multiple en ligne

Rythme et modalités pédagogiques

Période : Toute l'année

☒ En semaine

☐ Week-end

☒ Présentiel

☒ En journée

☐ En soirée

☒ En salle

☒ Temps plein

☐ Temps partiel

☒ Distanciel

• Découverte de la plateforme de test

• Apports théoriques en salle

• Les formateurs privilégient les échanges avec les participants et l'individualisation

• Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs

• **Réglementation et sécurité environnementale :**
Réglementation liée à la pratique professionnelle, responsabilité vis-à-vis des usagers, législation et obligations

• **Santé sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public :**

- Types et dangerosité des risques pour les personnes
- Situations d'expositions aux dangers
- Conduite à tenir en cas d'accident liés aux produits phyto
- La prévention des risques et les pratiques et aménagements pour limiter l'impact des produits phytosanitaires

• **Réduction de l'usage, méthodes alternatives :**

- Les techniques alternatives (bio contrôle, résistances naturelles, lutte intégrée)
- Choix et adaptation des produits

• **Passage du test : Test de validation du Certiphyto**



CERTIPHYTO - Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques

Catégories au choix

Modalités et délai d'accès

Inscription toute l'année sans délai .

Etapes d'inscription à cette formation :

1. Prendre contact avec le CFPPA au 03.84.58.49.62 ou sur cfppa.valdoie@educagri.fr pour obtenir le bulletin d'inscription et les prochaines dates + questions éventuelles
2. Retourner le bulletin d'inscription complété pour obtenir le devis et le contrat/convention de formation.
3. Finaliser l'inscription en retournant le devis et le

Formateur

CREVAT Stéphane, formateur habilité Certiphyto

Certificateur

Ministère de l'agriculture, de la souveraineté
alimentaire (13/12/2021)

Financement

- **Compte Personnel de Formation** (CPF) : OUI
- **Autre financements possibles en fonction de votre statut.** Contactez-nous.

TARIFS	Initiale		Renouvellement
Modalités	Formation + Test	Test seul sans formation (environ 2 heures)	Formation sans test (7 heures)
Tarifs Inscription individuelle	25€ / heure	100€ / test	25€ / heure
Tarifs Inscriptions groupe	1400€ / jour Groupe de 6 personnes minimum	500€ / groupe Groupe de 10 personnes maximum	1400€ / jour Groupe de 6 personnes minimum

Accueil des personnes en situation de handicap

Vous souhaitez savoir si votre handicap est compatible avec cette formation ou si des aménagements sont possibles ?
Prenez RDV avec la référente handicap du CFPPA qui répondra à vos interrogations.

Référente handicap : PERRIN Nadia -
03.84.58.49.62 - nadia.perrin@educagri.fr

INDICATEURS DE RESULTATS 2024/2025

Satisfaction : 99% de stagiaires satisfaits de leur formation

Réussite à la certification : 98 % (tous certificats confondus)

Informations pratiques :

Horaires de formation : 8h30-12h et 13h30-17h
Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau
Pas de restauration collective
Pas d'hébergement possible

MAJ 09/02/2026



CFPPA - CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES
95 Rue de Turenne - 90300 VALDOIE
Tél : 03 84 58 49 62
cfppa.valdoie@educagri.fr
www.cfppavaldoie.fr

CERTIPHYTO - Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques

Correspondances entre certificats



CFPPA
CENTRE DE FORMATION
POUR ADULTES

☐ Diplômant

☒ Certifiant

☐ Non-certifiant

Equivalences et passerelles

Il est possible d'obtenir un deuxième certificat. Le tableau ci-dessous indique les modalités d'accès :

	↩ CERTIFICAT SOUHAITE ➡				
CERTIFICAT POSSEDE ↓	Conseil	Mise en vente, vente	Décideur en entreprise non-soumise à agrément	Décideur en entreprise soumise à agrément	Opérateur
Conseil					
Mise en vente, vente			7 heures de formation	7 heures de formation	
Décideur en entreprise non-soumise à agrément		14 heures de formation		7 heures de formation	
Décideur en entreprise soumise à agrément		7 heures de formation			
Opérateur					

Nécessite l'obtention du certificat souhaité

Activité couverte par le certificat déjà possédé

Nécessite un complément de formation

Le Certiphyto n'a pas d'équivalences directes avec d'autres certifications, mais il peut être intégré à certains diplômes agricoles (BTS, BAC Pro, CAPa...)

Suites de parcours (formations complémentaires)

- Certibiocide
- Formations en agroécologie ou alternatives aux phytosanitaires

Débouchés professionnels

Le Certiphyto est obligatoire pour de nombreux métiers dans l'agriculture et l'environnement :

- **Exploitant agricole** (maraîchage, viticulture, grandes cultures...)
- **Technicien agricole** (coopératives, chambres d'agriculture...)
- **Paysagiste et espaces verts**
- **Vendeur en agrofournitures** (jardinerie, magasins spécialisés...)
- **Conseiller agricole** (coopératives, organismes professionnels, services de l'Etat...)
- **Applicateur de produits phytosanitaires** (dans l'entretien des voiries, golfs, parcs...)

